



Syndicat mixte du  
**Pays de  
Grande Sologne**



Syndicat mixte du Pays de Grande Sologne  
18, avenue de la République  
41600 Lamotte Beuvron  
02.54.88.62.62

Lamotte-Beuvron, le 24 janvier 2014.

**Objet : compte-rendu du comité de pilotage du site Natura 2000 Sologne**

Mesdames et Messieurs les membres du comité de pilotage du site Natura 2000 Sologne,

Vous voudrez bien trouver ci-joint, le compte-rendu de la réunion du comité de pilotage qui a eu lieu le 25 novembre 2013 au domaine de Chalès (Nouan-le-Fuzelier/Saint-Viâtre, 41).

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sincères salutations.

Pour le président,

**Agnès THIBAULT,**  
1<sup>ère</sup> Vice-présidente du pays,  
Conseillère générale de Salbris,  
Maire de Marcilly-en-Gault.





## Site Natura 2000 Sologne

### *Compte-rendu du comité de pilotage du 25 novembre 2013*

Le comité de pilotage (COPIL) de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Sologne » s'est réuni de 16h00 à 18h00 au domaine de Chalès à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de Mme Agnès THIBAUT, 1<sup>ère</sup> vice-présidente du Pays de Grande Sologne, conseillère générale de Salbris et maire de Marcilly-en-Gault.

#### **1. Personnes présentes et personnes excusées**

<b>Collectivités territoriales</b>	
<b>Personnes présentes</b>	<b>Personnes excusées</b>
Mme Valérie ARGY / Pays de Grande Sologne, M. Daniel LOMBARDI / Pays de Grande Sologne, maire d'Yvoy-le-Marron M. François d'ESPINAY-SAINT-LUC / Mairie de Veilleins, M. Jean-Pierre GUEMON / Mairie de la Ferté-Beauharnais, M. Michel GAUDE / Mairie de Jouy-le-Potier, M. Hervé NIEUVIARTS / Mairie de Marcilly-en-Villette, M. Georges GINOUX / Mairie de Presly, Mme Jacqueline DUTOIT / Mairie de Courmemin, M. Patrick MARION / Mairie de Neuvy, M. Jean-Philippe GLATIGNY / Mairie de Lassay-sur-Croisne, M. Michel LEGOURD / Mairie de Neung, président de la CCom Sologne des étangs, M. Gérard CHOPIN / Mairie de Theillay, Mme Bernadette VALLEE / Mairie d'Isdes.	M. Patrice MARTIN-LALANDE / Député, Président du Pays de Grande Sologne et du CoPil, M. Maurice LEROY / Président du Conseil général 41, M. Patrick MORIN / Mairie de Chaon, M. Philippe FROMENT / Mairie de La Ferté, M. Jean-Michel DEZELU / Mairie de Souesmes, M. Eric MORAND / Mairie de Montrieux, M. Robert HUTTEAU / Mairie de Tour-en-Sologne, M. Hugues AGUETTAZ / Mairie de Nouan-Le-Fuzelier, M. Yves FICHOU / Mairie de Lailly-en-Val, M. Jean-Pierre AUTRIVE / Mairie de Langon, M. Hugues DUBOIN / Mairie d'Ennordres, M. Jean-Jacques DELAÎTRE / Mairie de la Marolle-en-Sologne, M. Joël AUGER / Mairie de Villefranche-sur-Cher, M. Michel BUGADA / Mairie de Neuvy-sur-Barangeon, M. Alain ACHE / Mairie de Cerdon, M. André JOLY / Mairie de Chambord, Mme Christiane MARINO / Mairie de Prunier-en-Sologne, M. Jean-Pierre TAPHINAUD / Mairie de Billy, M. Yves POTHET / Mairie de Mur-de-Sologne, M. Jean-Luc BRAULT / Mairie de Contres, M. Jacques CHOLLET / Mairie d'Allogny, M. Gilles LEPELTIER / Mairie de Lion-en-Sullias, Mme Jane PASSARIEU / Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, M. Hubert FOURNIER / Pays Sologne Val Sud, M. Jean-Marie JOUANNET / Communauté de communes des villages de la forêt, Mme Marie FAVREAU / Conseil général du Loiret.

<b>Administrations et établissements publics de l'État</b>	
Personnes présentes	Personnes excusées
<p>Mme Amandine PLAIRE / Ch. Agriculture du Loir-et-Cher,  M. Geoffroy de MONCUIT / CRPF-IFC,  M. Xavier PESME / CRPF-IFC,  M. Grégoire THAUVIN / CRPF-IFC,  M. Marc LAPORTE / CRPF-IFC,  Mme Dominique PROY / Chambre de Commerce et d'Industrie du Centre,  M. Kheroufi SMAIL / DDT 41,  Mme Gaëlle DORDAIN / DDT 41,  Mme Céline GASTELLIER / DDT 45,  Mme Anne VAÇULIK / DREAL Centre,  Mme Sandrine COULAUD / DREAL Centre.</p>	<p>M. Cyril BESSEY / Agence de l'eau Loire Bretagne,  Mme Mélanie HOVAN / Ch. Agriculture du Loiret,  Mme Caroline SAMYN / ONF-Agence Centre val de Loire,  M. Joéle PENICHON / Chambre régionale des métiers et de l'artisanat du Centre.</p>
<b>Associations de protection de la nature</b>	
Personnes présentes	Personnes excusées
<p>M. Julien ROUSSEAU / Association Sologne Nature Environnement,  M. Philippe MAUBERT / Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement,  M. Emeric DUVERDIER / Conservatoire d'Espaces Naturels du Loir-et-Cher.</p>	
<b>Acteurs locaux</b>	
Personnes présentes	Personnes excusées
<p>M. Bernard DIVISIA / Comité Central Agricole de Sologne,  M. Philippe AGENY / Fédération des chasseurs du Cher,  M. Jean-Michel LETT / Fédération des chasseurs du Loir-et-Cher.</p>	<p>M. Michel GODRON / Syndicat d'entretien du Bassin du Beuvron,  M. Daniel DESROCHES / Syndicat d'entretien du Bassin du Beuvron,  M. Dominique BEGUIN / Syndicat d'entretien du Bassin du Beuvron,  Mme Aude BOURON / Fédération régionale des chasseurs du Centre,  Mme Chantal LANGLAIS / Association des Lieutenants de Louveterie du Loir-et-Cher,  Mme Céline LESAGE / Fédération départementale des chasseurs du Loiret,  M. Régis PETROT / Fédération du Loiret pour la pêche et la protection du milieu aquatique.</p>
<b>Organismes scientifiques, experts ou personnes qualifiées</b>	
Personnes présentes	Personnes excusées
<p>M. Philippe MAUBERT / Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel,  M. Damien PUJOL / Conservatoire botanique national du Bassin parisien,  Mme Marie LEBLANC / Conservatoire botanique national du Bassin parisien.</p>	

## 2. Introduction

Mme THIBAUT remercie les personnes présentes ainsi que M. de MONCUIT, président du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) d'Île-de-France et du Centre, pour sa présence puis elle rappelle l'ordre du jour :

- Présentation du bilan de l'animation 2013 et des perspectives pour 2014 par G. THAUVIN ;
- Information sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), par S. COULAUD ;
- Questions diverses.

Mme Vaçulik (DREAL Centre) procède à quelques rappels historiques sur la ZSC « Sologne ». Désignée par arrêté ministériel en 2009, elle constitue le plus grand site terrestre du réseau écologique européen Natura 2000. Le Pays de Grande Sologne, a largement contribué à l'élaboration du document d'objectifs entre 2007 et 2009. Il s'est ensuite porté candidat dès 2008 pour la maîtrise d'ouvrage de l'animation. À deux reprises, le CRPF a été retenu pour animer le site. Une première période d'animation (2009-2011) a permis de démarrer la mise en œuvre concrète des actions du DOCOB. Depuis 2012 (seconde période d'animation) une vraie dynamique se met en place avec la mise en œuvre d'actions concrètes sur le terrain et grâce à une communication de qualité. La Sologne est en effet l'un des sites avec le plus d'adhésion à la charte ou à un contrat Natura 2000.

## 3. Présentation du bilan 2013 de l'animation

Grégoire THAUVIN présente ce bilan. Les principaux points sont repris dans le tableau ci-dessous.

<b>Gestion des milieux d'intérêt européen</b>
▪ Charte Natura 2000 : – 6 adhésions en 2013 (soit un cumul de 50 adhésions sur plus de 9 300 ha)
▪ Contrats Natura 2000 : – 4 contrats « ni agricoles ni forestiers » validés (soit un total de 10 contrats engagés depuis 2011) – 3 contrats à l'étude – 4 chantiers réalisés
<b>Démarchage, communication et sensibilisation</b>
▪ Démarchage : – Appui des techniciens du CRPF – Courriers ciblés sur des zones à enjeux (ZNIEFF, APPB des étangs de Saint-Viâtre) – Total de 37 visites-conseils réalisées
▪ Site internet : <a href="http://sologne.n2000.fr/">http://sologne.n2000.fr/</a> – Publication de 3 actualités, création d'une rubrique « Revue de presse »  ☺ 6 322 visites pour 4 952 visiteurs depuis le lancement du site ☺ 3,31 pages / visite – Bilan de la consultation : ☺ 3:14 min. / visite ☺ 78,9 % de nouveaux visiteurs ☺ En moyenne : 6 à 7 visites par jours
▪ Presse locale :

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication de 5 articles : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La Nouvelle République (08/01/13, 25/02/13 et 01/11/2013)</li> <li>✓ Le Petit Solognot (09/10/13)</li> </ul> </li> </ul>
<p>■ Revue et lettre spécialisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 article et une brève sont parus dans la revue du CRPF « <i>Notre Forêt</i> »</li> <li>- 2 numéros de la « <i>lettre Natura 2000 Sologne</i> » ont été conçus (destinataires : 3 500 propriétaires, collectivités locales, associations, etc.)</li> <li>- 1 article est paru dans la revue « Forêt en Loir-et-Cher » (revue annuelle commune au Syndicat des propriétaires forestiers et au Groupement de développement forestier du Loir-et-Cher)</li> </ul>
<p>■ Réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 réunion à la demande du GIDEC Sologne (11/03/2013, <i>50 personnes?</i> )</li> <li>- 1 réunion d'information à destination de propriétaires forestiers (15/07/2013, <i>26 personnes</i>)</li> <li>- 1 réunion d'information à destination des gestionnaires forestiers de la Région Centre (04/07/2013, <i>13 personnes</i>)</li> <li>- 2 sorties terrain à destination des membres du COPIL (22 et 23/10/2013, 6 personnes)</li> </ul>
<b>Expertises et suivis scientifiques</b>
<p>■ Expertise flore/habitats par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 16 propriétés visitées</li> <li>- 1 espèce retrouvée (non mentionnée en Sologne depuis plus d'un siècle)</li> </ul>
<p>■ Suivi des habitats d'intérêt européen restaurés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 milieux suivis</li> </ul>
<p>■ Expertise de la faune par Sologne Nature Environnement (SNE)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 propriétés expertisées</li> <li>- 1 espèce d'intérêt européen identifiée</li> </ul>
<b>Coûts</b>
<p>■ Contrats Natura 2000</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds avancés par les bénéficiaires en 2013 et remboursés: 25 748 €</li> </ul>
<p>■ Animation du site</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds avancés par le Pays de Grande Sologne en 2013 et remboursés : 75 000 € (exception faite des intérêts de ligne de crédits rappelés par M. GUEMON en séance).</li> </ul>

#### **4. Perspectives pour l'animation en 2013**

M. THAUVIN présente ensuite le programme d'actions pour 2014. Celui-ci est repris dans le tableau ci-dessous.

<b>Gestion des milieux d'intérêt européen</b>
<p>■ Poursuivre...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La promotion de la charte et des contrats Natura 2000 (à la hauteur des financements disponibles),</li> <li>- L'accompagnement des propriétaires tout au long de la démarche d'adhésion et de réalisation des chantiers.</li> </ul>
<p>■ Nouveauté...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexions autour d'un projet de partenariat entre propriétaires volontaires et apiculteurs, <i>Entretien des landes sèches de Sologne dans le cadre d'une valorisation apicole.</i></li> </ul>

<b>Démarchage, communication et sensibilisation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Poursuivre... <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le démarchage des propriétaires sur les zones peu prospectées</li> <li>- L'information auprès des personnes ou organismes « relais » (experts / techniciens forestiers, gardes...)</li> <li>- L'enrichissement du site internet</li> <li>- La publication de la « Lettre Natura 2000 Sologne »</li> <li>- La publication d'articles dans la revue Notre Forêt, la presse locale, les bulletins municipaux</li> <li>- Les interventions à la demande des collectivités, associations ou d'organismes socioprofessionnels</li> <li>- La visite de sites restaurés (membres du COFIL et propriétaires intéressés)</li> </ul> </li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nouveautés... <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un court-métrage sur le dispositif Natura 2000 en Sologne</li> </ul> </li> </ul>
<b>Expertises et suivis scientifiques</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Poursuivre... <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le partenariat avec le Conservatoire botanique national du Bassin parisien pour les expertises des habitats et de la flore ainsi que le suivi des zones restaurées</li> <li>- Le partenariat avec Sologne Nature Environnement pour les expertises de la Faune</li> </ul> </li> </ul>
<b>Concertation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réunion du comité de pilotage <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la tenue d'une réunion annuelle.</li> </ul> </li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Groupes de travail <ul style="list-style-type: none"> <li>- Constituer les groupes de travail éventuellement nécessaires (mises à jour de la charte, etc.).</li> </ul> </li> </ul>

## 5. Informations sur le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

Mme Sandrine COULAUD, de la DREAL Centre, présente ce nouveau schéma en cours d'élaboration à l'échelle régionale.

<b>Notion de « Trame verte et bleue »</b>	
<p>« La trame verte et bleue (TVB) est une démarche qui vise à préserver / restaurer des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines » (Loi Grenelle II).</p> <p>L'objectif est de permettre les déplacements des êtres vivants nécessaires à leur cycle de vie (alimentation, reproduction, recherche d'habitats...).</p> <p>Les enjeux sont le maintien de la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques.</p> <p>La TVB s'appuie sur des « <b>réservoirs de biodiversité</b> » reliés entre eux par des « <b>corridors écologiques</b> » (cf. schéma ci-contre).</p>	

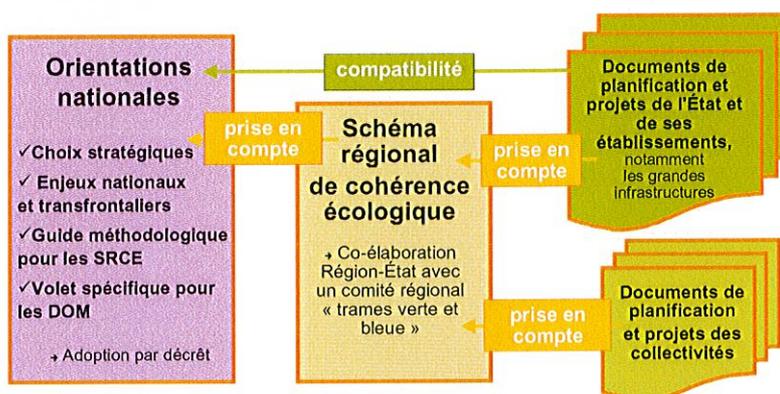
## Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) = TVB régionale

### Contenu du SRCE :

- Présentation des enjeux régionaux
- Identification des espaces composant la TVB
- Plan d'action stratégique
- Cartographie de la TVB et des objectifs de préservation / restauration
- Dispositif de suivi et d'évaluation

**Avancement du SRCE en région Centre :** consultation et enquête publique en 2014.

### Mise en œuvre de la démarche :



### Une cartographie au 1 / 100 000 °:

- Identification de sous-trames par types de milieux.

Ex : *sous-trame des cours d'eau, sous-trame des espaces cultivés, sous-trame des lisières et pelouses calcicoles...*

- Mise en évidence : des ruptures (infrastructures de transports, etc.) ainsi que des connections à préserver ou restaurer (corridors potentiels, corridors diffus...)

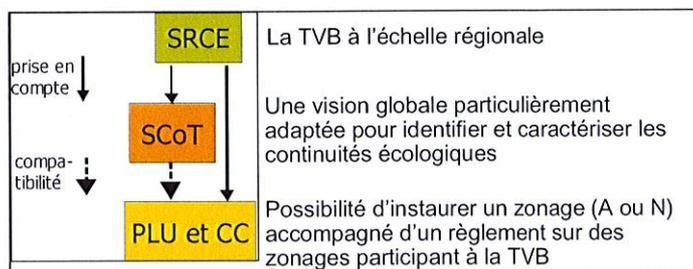
### Plan d'action :

- Liste les outils et moyens mobilisables, ainsi que les actions en cours localement
- Aucun outils propre à la TVB n'est créé. La démarche s'appuie sur des outils existants (documents d'urbanismes, Natura 2000...)

## La TVB dans les documents d'urbanismes

### Une prise en compte fonction de l'échelle :

La démarche TVB impose de construire un projet de territoire en intégrant la problématique des continuités écologiques :



Les SCOT et PLU doivent transposer les éléments du SRCE en les adaptant et les précisant au regard des enjeux locaux. Ils le complètent par une identification plus fine d'espaces à enjeux locaux ne pouvant être identifiés à l'échelle régionale.

**Stratégies d'aménagement qui contribuent aux continuités écologiques :**

- Limiter l'étalement urbain en densifiant l'habitat
- Pérenniser les espaces agricoles, naturels et forestiers et les connecter entre eux
- Faire rentrer le Nature en ville.

**Recommandations :**

- Possibilité de décliner la TVB au niveau local sans attendre le SRCE
- Associer dès le début des partenaires multiples (Etat, collectivités, établissements publics, acteurs socio-professionnels, associations naturalistes...)
- Identifier les enjeux de biodiversité pour les croiser avec les enjeux d'aménagement du territoire
- La trame verte et bleue n'a pas vocation à figer le territoire dans son état initial

**Des déclinaisons par pays et agglomérations initiées par la Région**

- Menées dans le cadre des contrats territoriaux
- Echelle de travail : 1/25 000ème
- Prennent en compte les éléments du SRCE (sauf démarches antérieures)
- Viennent en appui à l'élaboration / révision des documents d'urbanisme

Mme. COULAUD précise qu'il est possible d'en savoir plus sur la démarche générale de la TVB en consultant les sites :

<http://www.trameverteetbleue.fr/> ou

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-Trame-verte-et-bleue.html>

Pour ce qui est de la répercussion de cette politique sur les documents d'urbanisme il est également possible de consulter :

- Le guide TVB et documents d'urbanisme du MEDDE : <http://www.trameverteetbleue.fr/vie-tvb/actualites/sortie-guide-national-tvb-documents-urbanisme>
- La note de recommandations de la DREAL Centre : [http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/NoteTVB\\_docdurbajuin13vf\\_cle519812.pdf](http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/NoteTVB_docdurbajuin13vf_cle519812.pdf)
- La plaquette de communication de la DREAL Centre à destination des élus : Bientôt en ligne sur le site de la DREAL Centre

## **6. Questions et remarques diverses**

M. LAPORTE, CRPF d'Île-de-France et du Centre, fait remarquer que bon nombre de propriétaires suivent les conseils sans forcément adhérer à une charte ou à un contrat. Ce résultat, fruit du travail de sensibilisation mené par l'animateur Natura 2000, n'est pas mesurable directement. Il ne doit cependant pas être négligé.

Mme PROY de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Centre demande si les mesures d'effacement d'ouvrages sur cours d'eau prévues dans le cadre du SAGE de la Sauldre sont compatibles avec la préservation des habitats d'intérêt européen du site Sologne. Mme DORDAIN (DDT du Loir-et-Cher) répond que ce schéma d'aménagement est soumis à évaluation des incidences. L'Etat veille donc à ce qu'il n'y ait pas d'incohérence entre les objectifs du site Natura 2000 et le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau.

M. GINOUX, maire de Presly, demande si la Loutre est de retour sur la Rère. M. THAUVIN et M. ROUSSEAU répondent que la Loutre est en phase de recolonisation lente de la Sologne. Certains secteurs de la Rère semblent très propices au retour de l'espèce. Néanmoins, le faible

nombre de prospections de terrain dans le secteur de Presly et le caractère craintif de la Loutre font qu'il n'est pas possible d'affirmer avec certitude qu'elle est présente à cet endroit.

Suite à l'intervention de Mme COULAUD sur le SRCE, M. DIVISIA demande si les services de l'Etat ont été consultés par rapport au projet de LGV et, si oui, quelle a été la réponse apportée. Mme COULAUD répond que les éléments du SRCE ont été transmis au porteur de projet au fur et à mesure de leur élaboration. Il incombe à celui-ci d'étudier l'impact des différents fuseaux en intégrant la problématique des continuités écologiques.

## **7. Conclusion**

M. de Moncuit insiste sur l'importance qu'il y a à bien comprendre l'esprit du SRCE. Nous assistons à un tournant en matière de protection de l'environnement. Il s'agit désormais d'intégrer l'enjeu de la biodiversité dans tous les projets économiques et d'aménagement du territoire. Le SRCE s'inscrit dans cette évolution. Il est donc demandé aux communes d'intégrer cette réflexion au sein des PLU. Cela ne signifie pas pour autant que toutes les réserves foncières doivent être intégrées dans la trame verte et bleue mais simplement qu'une réflexion supplémentaire doit être menée.

Mme THIBAUT, remercie tous les intervenants. Elle souhaite que l'année à venir soit l'occasion d'entrer en contact avec un maximum de propriétaires. Elle donne rendez-vous aux membres du COPIL en 2014 pour le bilan triennal de l'animation du site.

L'ordre du jour étant épuisé, elle lève la séance du COPIL à 18h00.

La vice-présidente



Agnès THIBAUT  
Maire de Marcilly-en-Gault

**Grégoire THAUVIN**

*Chargé de mission Natura 2000 Sologne*

Centre régional de la propriété forestière d'Ile-de-France et Centre  
43, rue du Bœuf St-Paterne  
45000 Orléans

[gregoire.thauvin@crpf.fr](mailto:gregoire.thauvin@crpf.fr)

Bureau : 02.38.53.65.10

Portable : 06.46.04.24.39